

L'innovation



entreprises en 2010

AGROALIMENTAIRE



Avant propos

L'innovation est un moyen d'accroître la compétitivité et d'accélérer le développement de l'entreprise. Qu'elle soit technologique, de service ou marketing, l'innovation comporte des risques, notamment financiers, pour l'entreprise. OSEO partage avec l'entreprise le risque et l'accompagne tout au long du développement de son projet.

La Direction de l'Expertise a pour vocation de développer et valoriser l'expertise technologique, d'animer et diffuser le transfert de technologie et d'assurer une référence qualitative à l'ensemble des intervenants au travers de la cotation d'enjeux et de risques des projets innovants.

OSEO met également son expertise à disposition de ses partenaires académiques ou professionnels. Il participe au comité de pilotage français de la plateforme technologique européenne Food for Life, créée sous l'impulsion de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) et de l'ACTIA (association des centres techniques des industries alimentaires).

En 2010, OSEO a contribué aux comités de pilotage des réseaux de recherche partenariale de l'INRA, « Qualiment » (nutrition) et 3BCAR (carbone renouvelable), au jury des trophées de l'IFREMER et au Conseil Scientifique et Technique de l'ACTIA. Il est intervenu dans plusieurs salons majeurs de la filière agro-alimentaire, notamment via la participation à des jurys de l'innovation, comme le Salon International du Machinisme Agricole (SIMA à Villepinte), le Salon International de l'Alimentation et du Process Alimentaire (SIAL-IPA à Villepinte) et le Carrefour des Fournisseurs de l'Industrie Alimentaire (CFIA à Rennes). Enfin, OSEO est membre du jury du concours Agropole pour la création d'entreprise agroalimentaire et des trophées étudiants de l'innovation agroalimentaire, Trophéa.



Avec une production de 63 Md€, la France est le premier pays agricole européen¹. Son industrie agroalimentaire est aussi le premier producteur européen¹ et un des premiers secteurs industriels français, avec un chiffre d'affaires de 139 Md€². Elle compte pour 14% de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'industrie manufacturière devant la construction aéronautique, l'automobile ou la chimie³. Les 10 282 entreprises du secteur, qui sont à 97 % des PME de moins de 250 salariés, emploient 405 000 salariés⁴. Alors que la désindustrialisation se poursuit en France, avec une chute des effectifs de 36 % entre 1980 à 2007, l'industrie agroalimentaire a pratiquement conservé ses effectifs sur la période.

Cependant, la compétitivité du secteur agroalimentaire français s'est érodée ces dernières années et le solde de son commerce extérieur a atteint en 2009 le niveau historiquement bas de 5,3 Md€ avant de remonter à 8 Md€ en 2010⁵. Après avoir longtemps occupé la 2^{de} place, la France est désormais le 4^e exportateur mondial de produits agroalimentaires, derrière les Etats-Unis, les Pays-Bas et l'Allemagne.

LES PRIX AGRICOLES REPARTENT À LA HAUSSE ET ATTEIGNENT DE NOUVEAUX SOMMETS

Sous l'effet d'aléas climatiques, comme les inondations en Australie ou la sécheresse en Ukraine et en Russie, les prix des céréales ont connu une forte progression à partir de mi-2010. Selon la FAO, les prix alimentaires mondiaux ont atteint en décembre 2010 un sommet, dépassant celui de 2008, année marquée par des émeutes de la faim dans plusieurs régions du monde. L'organisation des Nations Unies s'est donc alarmée des conséquences de cette flambée du prix des matières premières agricoles. Elle estime que le nombre de personnes mal nourries dans le monde a encore augmenté à près d'un milliard. Les récents soulèvements politiques dans le monde arabe sont aussi la conséquence du renchérissement de l'alimentation pour une grande partie de la population.

Face à la volatilité du cours des matières premières, la France souhaite convaincre ses partenaires du G20 de réguler les marchés agricoles. Cependant, le rôle de la spéculation dans le déclenchement des crises à répétition fait débat. Pour certains, les marchés n'auraient qu'un effet amplificateur d'une situation déjà instable, résultante de l'insuffisance de l'offre alimentaire par rapport à la demande croissante de la population mondiale.

En tout état de cause, les agriculteurs français, en particulier les céréaliers, tirent profit de cette envolée des prix sur les marchés mondiaux. En 2010, les exportations françaises de blé ont atteint un record de 11,6 millions de tonnes⁶. Ainsi après deux années très difficiles (baisse de revenus cumulée de 29 % en 2009 et 2008),

le résultat agricole net s'est sensiblement amélioré en 2010 avec une croissance de 30 %⁷. Ce chiffre masque néanmoins des disparités, notamment pour les éleveurs qui subissent la hausse du prix des céréales pour l'alimentation de leur bétail.

L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE FACE AU DÉFI DE LA COMPÉTITIVITÉ

L'industrie agroalimentaire (IAA) peut difficilement répercuter l'augmentation du prix des matières premières sur ses produits. Les négociations avec la grande distribution sont plus que jamais tendues, certains grands noms de la distribution s'étant érigés en défenseurs du pouvoir d'achat. Cet écart entre les prix des denrées agricoles à la hausse et les prix de vente contraints fragilise la rentabilité des entreprises. De fait, la rentabilité économique du capital (mesurée par le ratio de l'excédent brut d'exploitation sur les immobilisations corporelles) des IAA est en baisse continue depuis 1990 à 28,7 % pour atteindre 18,5 % en 2007⁴.

Alors que le salaire mensuel de base a enregistré en 2010 la plus faible progression de la décennie⁸, le retour de l'inflation, liée à cette augmentation du cours des matières premières alimentaires et énergétiques grève le pouvoir d'achat des ménages français. Après avoir réglé leurs dépenses incompressibles (en premier lieu le logement), les consommateurs arbitrent leurs achats en privilégiant les loisirs (services télécom, équipement audiovisuels,...), au détriment de l'alimentation, dont la part dans le budget des ménages n'a cessé de diminuer au fil des années.

Dans ce contexte, les industriels doivent chercher des relais de croissance dans les

pays émergents, qui sont les moteurs de l'économie et comptent pour 40% de la consommation mondiale. Or, les entreprises françaises souffrent d'un déficit de taille et surtout d'une trop faible internationalisation. Au sein des 30 plus grandes entreprises mondiales, seules deux sont françaises, Danone et Lactalis. Le tissu industriel est composé en grande majorité de PME, qui à l'évidence manquent de moyens pour aborder la grande exportation.

Ces dernières années, l'IAA française a surtout perdu des parts de marché par rapport à son voisin allemand. En effet, les entreprises allemandes ont su développer une culture de l'innovation, avec un effort de R&D plus soutenu que leurs concurrents français. Or, l'étude conjointe d'OSEO et d'Ubifrance montre que les entreprises les plus performantes à l'export sont aussi les plus innovantes⁹. L'innovation est un facteur de différenciation par rapport à la concurrence des produits à bas coûts.

Le rôle d'OSEO est donc essentiel dans l'accompagnement et le soutien des PME à l'innovation et à l'export.

1 : Source : Eurostat (2009)

2 : Source : ANIA (2009)

3 : Source : INSEE (2009)

4 : Source : Agreste, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire (2007)

5 : Source : Douanes

6 : Source : Office national France Agrimer

7 : Source : Commission des comptes de l'agriculture de la nation

8 : Source : Dares, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

9 : Source : Lien innovation-exportation : l'expérience d'OSEO et d'UBIFRANCE, collection « Regards sur les PME » - n°19

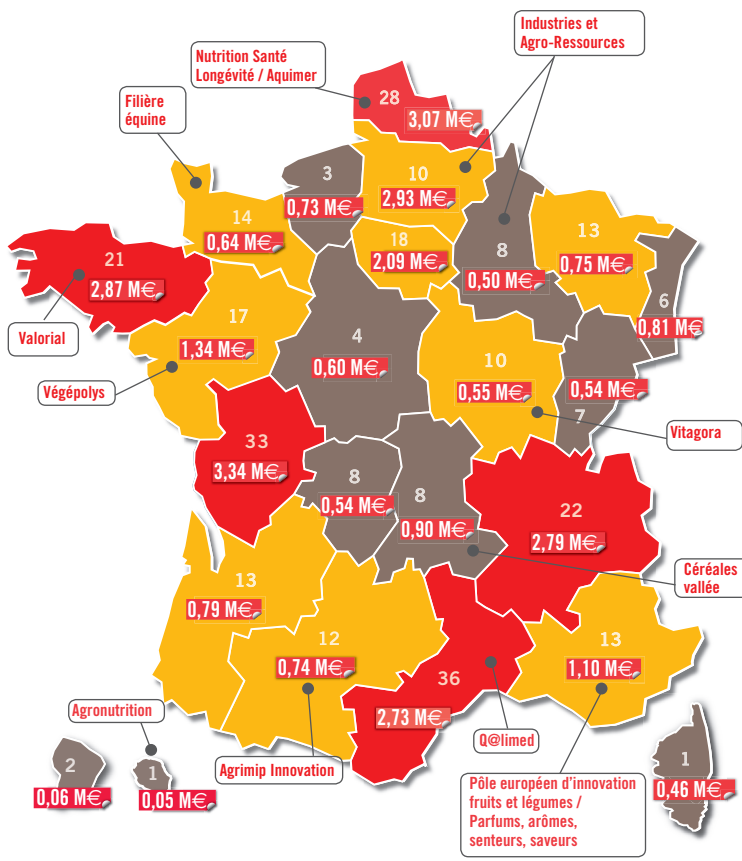
RÉPARTITION RÉGIONALE DES PROJETS SOUTENUS PAR OSEO

La région Poitou-Charentes enregistre la plus forte progression par rapport à l'année précédente et se hisse au premier rang des régions pour le montant total des aides. Le secteur agroalimentaire représente plus de 40 % du montant total des aides accordées dans cette région en 2010 tous secteurs confondus.

Comme en 2009, le Nord-Pas de Calais et le Languedoc-Roussillon sont des régions dynamiques pour le secteur agroalimentaire, qui représente près du tiers du montant total des aides accordées tous secteurs confondus dans ces régions.

En Bretagne et en Rhône-Alpes, les montants d'aide attribués au secteur agroalimentaire ont également augmenté de manière importante par rapport à 2009.

Les pôles de compétitivité Agrimip Innovation, Valorial et Vitagora, associés au sein du « French Food Cluster » ont été à l'initiative de la création d'un réseau international de clusters issus de 8 pays européens et le Canada, le « World Food Network ».

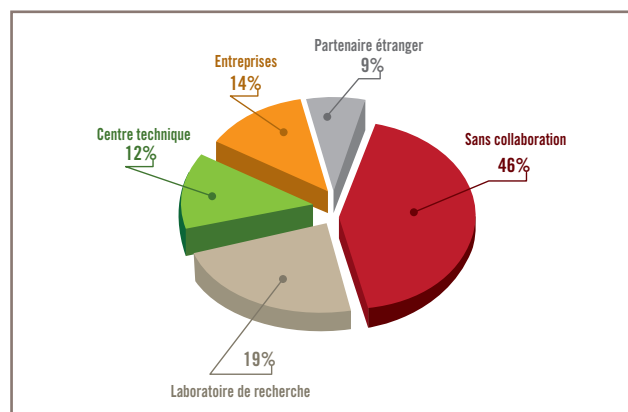


PROJETS COLLABORATIFS

Plus de la moitié (54 %) des projets soutenus sous forme d'aides à l'innovation sont en partenariat avec un laboratoire de recherche, un centre technique ou un industriel tiers.

En 2010, OSEO a accordé 12,2 M€ aux projets issus des pôles de compétitivité agroalimentaires, ce qui représente un tiers des aides à l'innovation au secteur.

En outre, OSEO gère pour le compte de l'Etat le Fonds unique interministériel (FUI). Pour les deux appels à projets du FUI en 2010, 19 projets ont été soutenus dans les pôles de compétitivité agroalimentaires, soit 13 % du total des projets tous secteurs confondus. Enfin, OSEO a décidé de soutenir 3 projets d'innovation stratégique industrielle (ISI) dans le secteur agroalimentaire en 2010 pour un montant total de 21,2 M€.



Réunion de lancement du Comité stratégique de la filière agroalimentaire et des agro-industries.

ECOSYSTEME DU FINANCEMENT

La filière agroalimentaire et des agro-industries fait partie des 11 filières reconnues comme stratégiques. Le 23 novembre 2010, Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture et Eric Besson, ministre chargé de l'Industrie ont présidé l'installation du Comité stratégique de la filière, qui réunit entre autres, l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA), les syndicats agricoles, les syndicats des salariés, l'INRA et OSEO. A cette occasion, OSEO a signé une convention de partenariat avec l'ANIA.

OSEO a renouvelé en juillet 2010 sa convention annuelle avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, afin de renforcer son soutien à l'innovation pour les PME de l'industrie agroalimentaire. Au total depuis 2007, plus de 100 entreprises ont bénéficié d'aides dans le cadre de ce partenariat.

En 2010, OSEO a participé au comité de pilotage du programme de recherche « Systèmes alimentaires durables » de l'ANR pour la rédaction de l'appel à projet. En outre, OSEO a contribué à l'évaluation des Instituts Carnot « Lipides pour la Santé » et Cemagref.

Dans un contexte de pouvoir d'achat fragilisé, le prix reste le premier critère de choix des produits alimentaires. La communication des enseignes de distribution est avant tout axée sur les offres promotionnelles et les produits à marque de distributeurs (MDD), le discount étant devenu la valeur de référence. Si les consommateurs sont attentifs à leurs dépenses, pour autant ils ne réduisent par leur volume d'achats alimentaires. Ils consomment différemment, comme par exemple en reportant leurs achats de viande rouge sur le poulet moins cher. Malgré la crise, les produits issus de l'agriculture biologique, du commerce équitable, ou à connotation santé ne sont pas sacrifiés. Dans leurs intentions d'achat, les consommateurs sont sensibles aux critères environnementaux.

Les Français restent aussi attachés à la tradition du repas, au rythme de trois fois par jour et le soir en famille. En inscrivant la gastronomie française au patrimoine culturel et immatériel de l'humanité en novembre 2010, l'Unesco a ainsi consacré « une pratique sociale coutumière ». A contrario, l'obésité aux Etats-Unis est l'une des causes majeures du recul de l'espérance de vie observée pour la première fois depuis 20 ans dans un pays industrialisé.

BAISSE DES PROJETS EN NUTRITION-SANTÉ À CAUSE DES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

Alors que les ingrédients pour la santé étaient en tête des financements en 2009, les équipements et outils de mesure-contrôle sont premiers en montant total d'aides en 2010. L'année 2010 a été marquée par d'importantes innovations pour le développement de nouveaux procédés à partir des champs électriques pulsés, du chauffage ohmique, des hautes pressions ou de la détente instantanée contrôlée. D'une manière générale, les projets en matière d'équipements ont pour objectifs l'automatisation et le contrôle de la production, l'éco-conception des procédés ou encore la sécurité alimentaire. A titre d'exemple, la jeune société Spectralys Innovation, lauréate du concours national de la création d'entreprises innovantes du ministère de la Recherche, a développé, dans le cadre du projet européen ICARE, un capteur optique, basé sur la fluorescence naturelle des aliments, qui permet de mesurer en temps réel la teneur des produits en contaminants néoformés.

Les exigences du règlement européen pour l'autorisation des allégations santé ont été dissuasives pour de nombreuses PME agroalimentaires. En effet, une majorité d'allégations santé dites « génériques » ont été rejetées par l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA en anglais). Même le groupe Danone a reçu un avis négatif pour son produit « Actimel », alléguant une réduction du risque de diarrhées chez des personnes âgées sous traitement antibiotique en milieu hospitalier. Pour le syndicat national des producteurs d'additifs et d'ingrédients alimentaires, le développement d'un nouvel ingrédient porteur d'une allégation santé coûte plus de 3 M€ et nécessite de 5 à 8 ans de recherche. OSEO a participé en 2010 à un groupe de travail, animé par l'association Adebitech pour le compte de la DGCS du ministère de l'Industrie, dans le but d'évaluer l'impact de la réglementation sur les allégations santé.

Les producteurs de compléments alimentaires sont obligés de se conformer à cette réglementation. OSEO soutient les études scientifiques et cliniques permettant de

justifier une allégation santé. Les produits de diététique, dont notamment les compléments alimentaires ont donc bénéficié d'une part importante des financements en 2010. A titre d'exemple, l'Institut Biophytis a été soutenu pour le développement clinique d'actifs naturels : le Quinolita® agissant sur le tissu adipeux et le Bixilia® diminuant les effets néfastes des rayons UV. La société Nutriset développe des compléments alimentaires pour le traitement et la prévention de la malnutrition dans les pays en voie de développement.

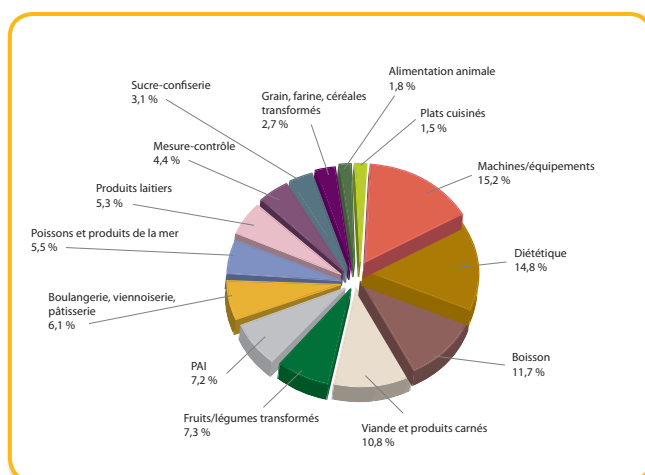
Outre la santé, beaucoup de nouveaux produits mettent en avant la naturalité, comme par exemple les substituts au sucre. L'engouement pour un nouvel édulcorant naturel, le rébaudioside A, extrait de la plante Stevia rebaudiana, récemment autorisé sur le marché français, a suscité plusieurs projets d'innovation. La société Nutritis a développé des sucres de fruits naturels à faible index glycémique.

FOCUS LA BIODIVERSITE

Composante essentielle du développement durable, la « biodiversité » désigne la diversité naturelle des organismes vivants dans leur écosystème. L'effondrement de plusieurs massifs coralliens, la dégradation de nombreux lacs d'eau douce et le dépérissement de vastes zones de forêt tropicale ont convaincu la communauté internationale de l'urgence de mesures écologiques. Ainsi, 93 Etats, à l'exception notable des Etats-Unis, ont conclu, en octobre 2010 au Japon, un accord pour la définition d'un nouveau cadre de protection des espèces. En revanche, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, qui s'est tenue en mars 2010 au Qatar, n'a retenu que peu d'espèces sur la liste de celles interdites au commerce, comme p.ex. l'éléphant, mais pas le thon rouge ni les coraux, ni les requins.

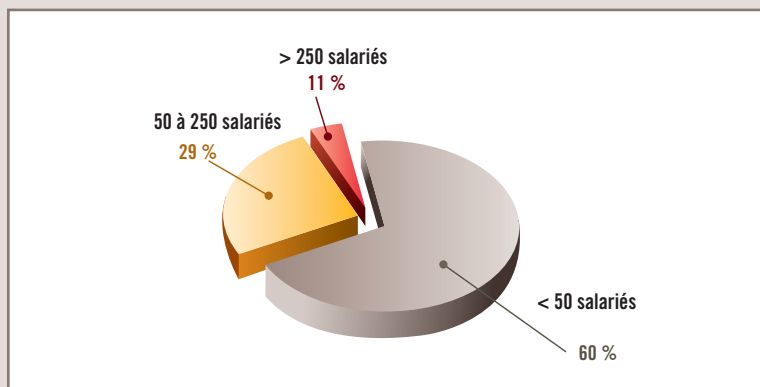
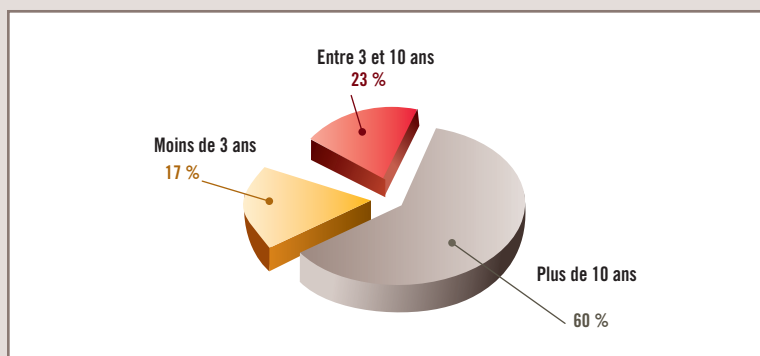
Les industriels peuvent contribuer au maintien de la biodiversité, p. ex. en s'approvisionnant en huile de palme certifiée durable ou en recherchant lorsque cela est possible des substituts à l'huile de palme, responsable en grande partie de la déforestation en Malaisie et en Indonésie.

RÉPARTITION PAR SOUS-SECTEURS DES PROJETS DE L'AGROALIMENTAIRE



Soutien à l'innovation (Aides et labellisations)

- Nombre de projets : 400
Montant total d'aides : 31 M€
- Évolution du poids du secteur :
7,2 % du montant des aides d'OSEO
- Montant moyen par projet : 130 k€ pour les aides au développement
- ISI : 3 projets acceptés pour 21,2 M€
- Labellisations FCPI : 4

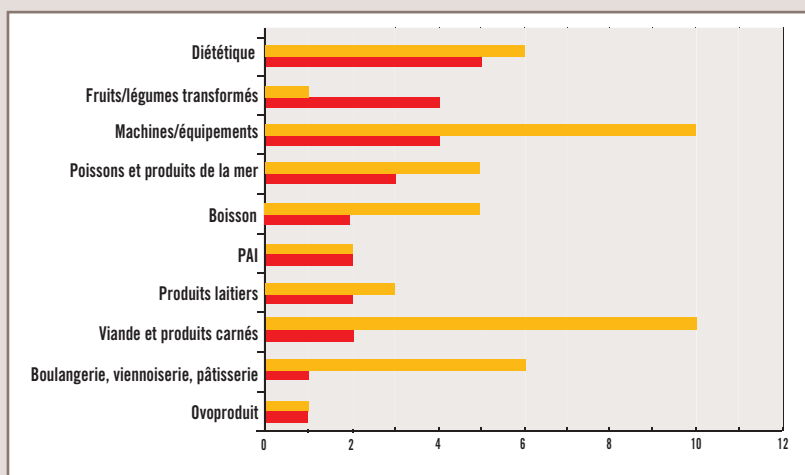


En 2010, le montant total des aides au secteur agroalimentaire s'élève à 31 M€, dont 21 M€ pour l'industrie alimentaire et 10 M€ pour l'agriculture. Avec les projets d'innovation stratégique industrielle appliqués au secteur, le total du soutien d'OSEO s'élève à 52 M€. 400 projets ont été soutenus, dont 115 aides au développement sur budget d'OSEO.

A l'image du tissu industriel au niveau national, les entreprises soutenues dans ce secteur sont en grande majorité des PME. Près de 90 % d'entre elles emploient moins de 250 salariés. Elles sont pour la plupart en phase de développement, 60 % ont plus de 10 ans d'âge.

Dans l'industrie agroalimentaire, les projets d'équipements, de diététique (notamment compléments alimentaires) et de fruits et légumes transformés comptent le plus grand nombre de ruptures technologiques.

Niveau technologique



Synthèses sectorielles 2010

PME - Innovation technologique et secteurs d'applications

Secteur : **Agroalimentaire-Agriculture**

Ariane Voyatzakis
ariane.voyatzakis@oseo.fr

Crédit-photos :
Copyright Getty Images
C.Saidou/Min.agri.fr (photo page 4)

oseo.fr